

**DEPARTEMENT  
DE LA GIRONDE**

**VILLE DE  
VILLENAVE D'ORNON**

## **ARRÊTÉ**

N° 610/2018

**SERVICES TECHNIQUES**  
ML/CD

**OBJET :** Fermeture de la rue PYTHAGORE pour pose d'un groupe électrogène pendant le changement du tableau Haute Tension

Le Maire de VILLENAVE D'ORNON, Vice-Président de Bordeaux Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses Articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment l'article L 411.1,

Vu la huitième partie du Livre I de la signalisation routière,

Vu la demande d'ENEDIS par laquelle sont envisagés les travaux cités en objet,

Considérant que ces travaux se dérouleront du lundi 5 novembre 2018 au mercredi 7 novembre 2018. Durée des travaux : 4 jours,

Considérant que ces travaux sont confiés à l'entreprise ENEDIS,

Considérant qu'il y a lieu de protéger la sécurité des usagers,

Considérant que ladite voie est métropolitaine.

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1 :**

- Les prescriptions édictées dans les articles suivants, sont valables du lundi 5 novembre 2018 au mercredi 7 novembre 2018. Durée des travaux : 4 jours. Elles concernent la fermeture de la rue PYTHAGORE pour pose d'un groupe électrogène pendant le changement du tableau Haute Tension.

#### **ARTICLE 2 :**

- Le stationnement sera interdit au droit des travaux. En cas de non respect de cette interdiction, la Police Municipale pourra faire intervenir la fourrière afin de procéder à l'enlèvement du véhicule.

**ARTICLE 3 :**

- La rue sera barrée entre les rues GALGON et THALES. Une déviation sera mise en place par le chemin de GALGON, la rue Camille JORDAN et la rue THALES.

**ARTICLE 4 :**

- Une information sera faite aux riverains par le Maître d'Oeuvre.

**ARTICLE 5 :**

- L'entreprise chargée des travaux devra matérialiser ces mesures de jour comme de nuit par des panneaux réglementaires appropriés et mettre en place la déviation.

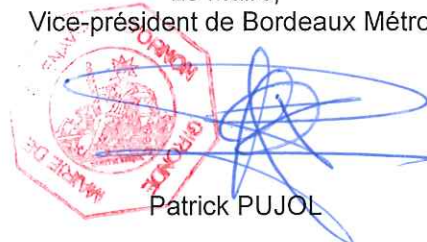
**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Bordeaux Métropole
- ENEDIS (romain.casalis@enedis.fr)
- Service Ordures Ménagères
- Monsieur le Directeur de KEOLIS
- Police Municipale
- Service Communication
- Service Transports Municipaux
- Service GDP

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le - 3 JUIL. 2018

Le Maire,  
Vice-président de Bordeaux Métropole



Patrick PUJOL

"Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX - 9 rue TASTET 33000 BORDEAUX, dans le délai de deux mois à compter des mesures de publicité"